Les suppliques et les manifestations des commerçants du centre-ville n'ont pas suffit. Inexorablement le maire de Perpignan et autres élus de l'agglomération PERPIGNAN-MEDITERRANEE mettent les bouchées doubles pour développer les grandes surfaces. Un rythme effrayant et insupportable qui a conduit la Fédération FRENE a demandé au Tribunal administratif l'annulation du Document d'Aménagement commercial de la Plaine du Roussillon, contenu dans le SCOT (Schéma dit de cohérence territoriale mais plutôt Schéma de préférence commerciale !). Alors que la surface de vente totale des grandes surfaces y est de 1369 m2 pour 1000 habitants, bien supérieure à la moyenne nationale (1002 m2) et à celle de la région Languedoc-Roussillon (1063 m2), 147 268 m2 sont encore autorisés en Roussillon.



Après les débordements du Pôle CLAIRA – RIVESALTES, de celui d'Auchan de la Route d'Espagne, après Cap Roussillon, après l' « éco parc commercial » (prière de ne pas rire) de THUIR, voici enfin le Carré d'Or, Route de CANET et ses 46 boutiques !

Et il faut s'accrocher, car le seigneur des lieux à les dents longues. Avec un culot monstre le

responsable de la commercialisation du site s'adresse aux 350 000 habitants visés : « Notre objectif est de fixer les consommateurs sur place du matin au soir » (l'Indépendant du 15 juin 2015).

Comment vont-ils faire ? Comment vont-ils donner du pouvoir d'achat à une population de plus en plus paupérisée ? Comment surtout vont-ils la forcer à rester sur place du matin au soir ? L'architecture des lieux est-elle une réponse ?